

0 6 6
DECRET N°D/2014/...../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES
AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU- La Constitution ;
VU- La Loi L/2001/029/AN/ du 31 décembre 2001, portant Principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;
VU- Le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU- Le Décret D/2014/020/PRG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;
VU- Le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Secrétaire Général** : Madame Oumou CAMARA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Expert à la Délégation de l'Union Européenne ;
2. **Chef de Cabinet** : Monsieur François BANGOURA, Administrateur Civil ;
3. **Conseiller Principal** : Monsieur Ahmadou GUEYE, précédemment Secrétaire Général du Ministère des Travaux Publics ;
4. **Conseiller Chargé des Travaux Publics** : Monsieur Moussagbé CAMARA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, précédemment Directeur Régional des Travaux Publics de la Ville de Conakry ;
5. **Conseiller Juridique** : Monsieur Rodrigue Georges LOUA, Juriste, précédemment Directeur Exécutif et Responsable Editions/Formalités des Entreprises ;

6. Conseiller chargé de Mission : El Hadj Sékou Oumar CONDE, Ingénieur Génie Civil, précédemment Directeur des Infrastructures de l'OBK ;
7. Attaché de Cabinet : Monsieur Cheick Tidiane CAMARA, Administrateur Civil ;
8. Inspecteur Général : Monsieur Lansana KOIVOGUI, précédemment Conseiller aux Transports ;
9. Inspecteur Général Adjoint : Monsieur Mamadou Oury DIALLO, Chef de Division au Ministère des Travaux Publics ;
10. Directeur National des Infrastructures : Monsieur Kaba SANGARE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, précédemment Chef de Division des Infrastructures ;
11. Directeur National Adjoint des Infrastructures : Monsieur Michel BANGOURA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Paris ;
12. Directeur National de l'Entretien Routier : Monsieur Fodé TOURE, précédemment Directeur du Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises Routières ;
13. Directeur National Adjoint de l'Entretien Routier : Monsieur Lamine DIANE, précédemment Inspecteur Général Adjoint ;
14. Directeur National des Routes Préfectorales et Communautaires : Monsieur Ibrahima Kalil KOUROUMA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, précédemment Conseiller aux Travaux Publics ;
15. Directeur National Adjoint des Routes Préfectorales et Communautaires : Monsieur Soryba SYLLA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, confirmé ;
16. Directeur National des Voies Urbaines : Monsieur Bakary KABA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, confirmé ;
17. Directeur National Adjoint des Voies Urbaines : Monsieur Ibrahima BARRY, Ingénieur des Ponts et Chaussées, confirmé ;
18. Directeur Général du Bureau d'Etudes et de la Stratégie de Développement : Monsieur Malick SOMPARE, Docteur en Option Génie Civil, confirmé ;
19. Directeur Général Adjoint du Bureau d'Etudes et de la Stratégie de Développement : Monsieur Sékou Fantamady BERETE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, confirmé ;
20. Directrice Générale du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics : Madame Maïmouna BARRY, Ingénieur des Ponts et Chaussées, confirmée ;

21. Directeur Général Adjoint du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics :
Monsieur Benjamin Sandouno, Ingénieur des Ponts et Chaussées, précédemment
Directeur National de l'Entretien Routier ;
22. Directeur Général du Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises Routières :
Monsieur Ibrahima 2 BARRY, Economiste, Ex Directeur Adjoint du Centre d'Appui
et de Suivi des Entreprises Routières ;
23. Directeur Général Adjoint du Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises
Routières : **Monsieur Mohamed Mandjan TRAORE**, Administrateur Civil, ancien
Membre du CNT ;
24. Directeur Général du Fonds d'Entretien Routier : **Maître Souleymane TRAORE**,
Juriste.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 AVR. 2014



PROFESSEUR ALPHA CONDE